

TRANSFERT FEADER - POINT D'ETAPE AU 31 MARS 2022

Des échanges entre **préfets de régions et présidents des conseils régionaux** ont permis d'installer les **gouvernances et les calendriers**. Le **pilotage opérationnel** est depuis lors confié aux DRAAF en lien étroit avec les DDT(M). Le **réseau d'appui aux personnes et structures (RAPS)** dans les territoires est **systematiquement associé**.

La démarche est ainsi bien engagée dans tous les territoires, bien qu'à des **degrés d'avancement hétérogènes, entre régions mais surtout entre départements**. **Des inquiétudes spécifiques s'expriment à la Réunion** où le positionnement du Conseil régional n'est pas précisé, alors que le Conseil départemental est actuellement autorité de gestion et souhaite le rester pour le programme 2023-2027.

Les relations entre Régions et services déconcentrés de l'Etat sont décrites comme globalement bonnes.

S'agissant des organisations projetées par les Régions pour accueillir les agents transférés, trois Régions sur les seize concernées n'envisagent pas de maintenir des antennes dans chaque département : Bourgogne Franche Comté, Ile de France et Normandie. En région AURA, les antennes locales sont conservées sauf pour l'encadrement. **Une majorité de régions sur les seize concernées n'ont pas encore établi leur organigramme cible.**

Fin mars 2022, 305 postes étaient considérés comme 100% transférables (contre 235 fin janvier 2022), **pour une quotité d'ETPt restant à affiner**. Les agents positionnés sur ces postes au 31 décembre 2022 auront donc vocation à rejoindre de plein droit les conseils régionaux.

Ces chiffres et leur évolution entre janvier et mars 2022 témoignent de l'important travail de proximité conduit par les services.

Un peu plus de 330 postes restent constitués à moins de 100% de missions transférables. Le travail se poursuit pour les faire évoluer vers des postes transférables où positionner les agents volontaires, pour lever les doutes des agents hésitants et accompagner ceux qui ne souhaitent pas rejoindre les Régions à se repositionner sur des missions 100% pérennes.

35% des agents seraient volontaires pour rejoindre les conseils régionaux, 42% y seraient opposés et 23% seraient indécis. Au regard de la situation au 31 janvier 2002, on observe un tassement du nombre des indécis, qui se traduit par une légère augmentation des volontaires et des effectifs qui ne souhaitent pas rejoindre les Régions.

L'ensemble des champs de compétence du transfert serait globalement couvert, à l'exception des compétences forestières du fait de leur éclatement sur des fractions d'ETP difficiles à regrouper.

Au 31 mars 2022, les points d'attention prioritaires des agents concernent les sujets de la rémunération et de l'avancement, de la carrière, de la localisation géographique et de l'organisation future des Régions.

Certains de ces points ont été clarifiés par la mise à jour de la foire aux questions par le SG début mai.